

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 76 (1967)
Heft: 5

Rubrik: Les sections au téléobjectif

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les sections au téléobjectif

Un an d'activité du Bureau neuchâtelois d'information pour les professions paramédicales

Ce bureau, qui dépend des sections neuchâteloises de la Croix-Rouge suisse et qui est subventionné par les Autorités cantonales et communales de Neuchâtel, a commencé son activité le 1^{er} février 1966.

Les expériences faites au cours de cette première année d'activité — qui doit être considérée comme une période de lancement et d'adaptation — permettront de renforcer l'organisation générale du Bureau d'information.

Son Comité, placé sous la présidence de Mme Henry DuPasquier et qui groupe en outre des personnalités directement intéressées aux buts que s'est fixés le Bureau d'information, a décidé de s'occuper notamment de *propagande, d'information et de l'établissement de programmes scolaires*. Dans le cadre de la *propagande* tout d'abord, des contacts ont été établis avec les offices d'orientation scolaires du canton de Neuchâtel et des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Le travail de propagande s'est déroulé harmonieusement grâce à l'appui bienveillant et à l'aide précieuse du médecin cantonal neuchâtelois, du Service de la Santé publique du canton de Vaud et de la section Croix-Rouge de Genève.

Des causeries, conférences et exposés sur les professions paramédicales, agrémentés par la présentation de diapositives, ont été organisés à 15 reprises à l'intention des responsables de l'œuvre des Amies de la Jeune Fille du bas du canton, des Jeunesses catholiques, de jeunes gens et jeunes filles sortant de scolarité, de jeunes filles dans les instituts, des clubs et des sociétés diverses.

Des annonces payantes et des communiqués de presse gratuits ont été largement diffusés dans les journaux régionaux.

L'information au sujet des professions paramédicales se fait dans le cadre des consultations qui se donnent régulièrement à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Chaque cas est étudié individuellement à fond et toute personne solli-

quant des indications est renseignée en détail sur les possibilités paramédicales entrant en ligne de compte pour elle, au vu de sa formation scolaire, de ses capacités et de son expérience.

145 personnes, dont 122 femmes et 23 hommes au total, ont cherché sérieusement à se diriger vers une profession paramédicale; 49 avaient moins de 18 ans, 72 entre 18 et 26 ans et 24 plus de 26 ans.

61 désiraient devenir infirmières ou infirmiers, soit 44 en soins généraux, 11 en hygiène maternelle et en pédiatrie, 6 en psychiatrie;

24 autres souhaitaient être formées comme aides-soignantes ou aides-soignants;

15 désiraient devenir physiothérapeutes ou ergothérapeutes, 11 assistantes ou assistants en radiologie, 13 laborantines ou laborants, 8 secrétaires ou auxiliaires de médecin;

17, enfin, s'intéressaient à la profession de pédicure, d'éducateur, d'aide-hospitalière ou d'aide-familiale, de nurse, de jardinière d'enfants et de sage-femme.

135 requêtes émanaient de personnes domiciliées dans le canton de Neuchâtel, 10 de personnes résidant hors de celui-ci.

85 demandes de renseignements ont pu être satisfaites par correspondance et tandis que 50 personnes environ se sont bornées à poser des questions par téléphone sans se présenter par la suite au Bureau, 106 cas ont fait l'objet de démarches multiples entreprises auprès des responsables d'établissements hospitaliers et d'écoles de personnel soignant, et des solutions financières — obtention de bourses officielles ou privées — ont été cherchées pour 11 cas.

Pour la plupart des jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de 18 ans, il s'est avéré utile de leur conseiller de poursuivre leur formation scolaire en prévision de leur admission dans une école d'infirmières ou de laborantines en particulier. La fréquentation d'une école ménagère, des stages auprès d'enfants ou des placements en Suisse allemande, italienne

ou à l'étranger ont été recommandés à 23 reprises.

Ainsi est-il permis de conclure que 1966 a été une année d'intense activité pour le Bureau neuchâtelois d'information, chaque cas qui se présentait étant en fait un cas nouveau pour ses responsables. Dès le mois de septembre, une certaine routine s'est toutefois établie et le travail de prospection a été rendu plus facile. Les principales difficultés auxquelles le Bureau doit faire face sont, d'une part, le manque de places disponibles dans les écoles de formation de personnel paramédical et, de l'autre, l'obligation pour les responsables de se tenir au courant de tous les changements intervenant dans les centres de formation pour personnel soignant. Or, ces changements sont actuellement très fréquents par suite des réorganisations introduites dans chaque canton sur le plan hospitalier. Le bureau de Neuchâtel a été ouvert en moyenne trois après-midi par semaine et celui de La Chaux-de-Fonds deux vendredis par mois.

En 1967, le Bureau d'information se propose de prendre contact avec les commissions scolaires de tout le canton, de présenter des exposés illustrés sur les professions paramédicales à un public aussi large que possible, de poursuivre la publication d'annonces dans certains journaux, de nouer ou de renouer des contacts personnels avec les directions des établissements et écoles formant du personnel paramédical.